

même histoire. La majorité des Néo-Écossais ne peuvent tout simplement pas s'acheter une maison, même la plus modeste.

Les chiffres pour le Nouveau-Brunswick sont presque identiques à ceux de la Nouvelle-Écosse. Quelque 54 p. 100 gagnent moins de \$4,000; 16.5 p. 100, entre \$4,000 et \$5,000; 11.5 p. 100, entre \$5,000 et \$6,000; 7 p. 100, entre \$6,000 et \$7,000, et 4 p. 100 gagnent entre \$7,000 et \$8,000.

Dans le Canada central, nous constatons au Québec, que 45 p. 100 des travailleurs gagnent moins de \$4,000 par année; 17 p. 100 gagnent entre \$4,000 et \$5,000; 13 p. 100, de \$5,000 à \$6,000; 9 p. 100, de \$6,000 à \$7,000 et enfin 5.5 p. 100 gagnent entre \$7,000 et \$8,000.

En Ontario, de l'avis général la plus riche des provinces, 40 p. 100 gagnent moins de \$4,000; 15 p. 100 gagnent \$1,000 de plus; 14 p. 100 entrent dans la catégorie suivante: 11 p. 100 dans la suivante, et 6.5 p. 100 gagnent entre \$7,000 et \$8,000. Même dans cette province aux grandes ressources et aux nombreuses industries, bien des gens ne peuvent tout simplement pas se permettre d'avoir leur propre maison à cause des coûts actuels.

Au Manitoba, 48 p. 100 des travailleurs gagnent moins de \$4,000 par année; les chiffres pour les catégories suivantes s'établissent à 16 p. 100, 13 p. 100, 8 p. 100 et 5 p. 100.

En Saskatchewan, les chiffres sont à peu près les mêmes: 40 p. 100 gagnent moins de \$4,000; pour les catégories suivantes, les pourcentages sont de 15 p. 100, 12 p. 100, 8 p. 100 et 5 p. 100.

En Alberta, les chiffres s'établissent à 45 p. 100 sous \$4,000, puis à 16 p. 100, 13 p. 100, 9 p. 100 et 6 p. 100 pour les autres catégories. Enfin, en Colombie-Britannique, les chiffres sont de 38 p. 100 sous \$4,000, de 13.5 p. 100, 14 p. 100, 11.5 p. 100 et de 7.5 p. 100.

Donc, même dans ces provinces qu'on pourrait appeler les bien nanties, telles l'Ontario et la Colombie-Britannique, plus de la moitié des travailleurs ont un revenu trop modeste pour pouvoir, quelles que soient les circonstances, acheter leur propre maison.

Si le gouvernement actuel n'a pas réussi à régler le problème du coût, c'est notamment, à mon sens, parce qu'il n'a pas donné suite aux recommandations de la Commission d'étude et à la recommandation de la Commission royale d'enquête Carter portant qu'on supprime la taxe de vente de 11 p. 100. Le gouvernement a échoué lamentablement dans ce domaine, du moins c'est l'avis de l'ancien ministre qui aurait donné sa démission surtout à cause de cela. Ses propres suggestions au sujet des banques de terrains ont été rejetées pour des raisons d'ordre constitutionnel.

Le nouveau ministre a évidemment un peu mieux réussi dans ce domaine. Il nous a parlé

[M. McCleave.]

aujourd'hui de l'amendement qu'il présentera. Entre parenthèses, j'ai posé la question suivante qui figure au *Feuilleton* depuis plusieurs semaines: A-t-on étudié les recommandations de la Commission d'étude pour déterminer si elles sont ou non constitutionnelles. Des contacts avec des sources dignes de foi m'ont appris que ces recommandations sont jugées constitutionnelles. Telle n'était pas l'opinion du premier ministre (M. Trudeau), mais le premier ministre n'est pas un légiste de la Couronne. A mon avis, il ne devrait pas faire office de conseiller juridique auprès de son gouvernement en matière constitutionnelle. Il y a des gens qu'on paie très bien pour exercer ces fonctions. Au cours des années, ils ont acquis une expérience pratique considérable de la constitution du Canada, et c'est à eux qu'on devrait demander conseil dans ces domaines. En tout cas, j'ai posé la question et je suppose que j'obtiendrai bientôt une réponse dans le langage immortel qu'on emploie dans cette enceinte.

J'ai mentionné tantôt le problème des traitements d'un bout à l'autre du Canada. Peut-être devrais-je également signaler que les Canadiens rêvent, semble-t-il, de posséder leur propre maison. Mais la réalisation de ce rêve est presque impossible pour la plupart d'entre nous dans les circonstances actuelles. Néanmoins, ce rêve existe dans le cœur et dans l'esprit des Canadiens et des Canadiennes. Le rapport de la Commission d'étude fait remarquer qu'environ 80 p. 100 des Canadiens veulent accéder à la propriété. Je cite textuellement ce passage:

• (4.10 p.m.)

Invariablement, la réponse indiquait que les personnes présentes, dans une proportion d'au moins 80 p. 100, voulaient être propriétaires; c'est la proposition, soit dit en passant, à laquelle est arrivé le professeur Edward Michaelson de Toronto au moyen d'un échantillonnage plus scientifique.

Cependant, les chiffres que j'ai lus dans le compte rendu sur les niveaux des salaires au Canada indiquent, à n'en pas douter, que 80 p. 100 au moins des Canadiens ne sont pas en mesure d'être propriétaires d'habitations unifamiliales. Les statistiques prouvent que le rythme de construction des demeures unifamiliales décroît chaque année, au Canada. En 1958, le chiffre en n'était que de 63.6 p. 100, en 1964 il était tombé à 46 p. 100 et en 1968, à 38 p. 100. Cela doit nous donner à réfléchir.

Cette diminution ne reflète pas tant la pénurie de logements que l'insuffisance des ressources économiques qui permettraient de faire usage de ce qui est disponible. Par exemple, le Toronto Progressive Conservative Forum a constitué un comité spécial chargé d'étudier le logement et les services urbains qui, se fondant sur les dispositions